



VIEILLISSEUR DE BOIS RESINEUX ** MAULER **

- **Promesses**.....: **Technique spéciale antique**, permet de vieillir les bois neufs tels que le sapin, le pin, le hêtre, les bois tendres... Donne au bois neuf un **aspect rustique à l'ancienne**.
- **Caractéristiques**.....: Liquide. S'emploie pur ou dilué (jusqu'à 90% d'eau) suivant l'aspect final souhaité.
Contient des agents actifs réagissant chimiquement avec le bois.
 - * **Solvants (dénomination chimique conforme à la Directive 1999/45/CE)**: Eau.
 - * **Densité (à 20°C)**: Env. 1,008.
- **Classification (NF T 36-005)**.....: Néant.
- **Utilisation**.....: Sur tous les bois résineux : sapin, pin,...
Sur le hêtre, le sippo, l'okumé...
- **Localisation**.....: Intérieur - Extérieur (avant un vernis).
- **Odeur**.....: Aucune
- **Application**.....: Pinceau - trempé.
- **Teinte**.....: Une teinte brune se développe par réaction au cours du séchage.
- **Dilution**.....: Eau.
- **Préparation des fonds**: S'applique sur bois **brut**, sain et sec.
S'assurer d'une parfaite compatibilité du produit avec le support.
- **Nettoyage des outils**.....: Eau.
- **Rendement**.....: Employé pur : env. 12 à 14 m² au litre.
- **Séchage (à env. 20°C)**.....: Sec recouvrable (finition) : env. 24 heures.
Les temps de séchage varient en fonction de la température ambiante et de l'humidité relative de l'air.
- **Point éclair**.....: Ininflammable.
- **Délai de stockage indicatif**.....: 2 ans en emballage hermétique d'origine.
Stable dans les conditions normales de stockage.
- **Conditionnement**...: 500 mL



- Recommandations (Directives européennes 67/548/CEE, 76/769/CEE et 1999/45/CE modifiées et Arrêtés du 21.02.90 et du 20.04.94 modifiés).....:

- * Manipulation.....: Eviter tout contact avec l'eau oxygénée.
Conserver hors de la portée des enfants.

- * Stockage.....: A l'abri du gel.
- * Protection de la nature.....: Ne pas jeter de résidus à l'égout.
Nocif pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter la fiche de données de sécurité.

Pour plus de renseignements concernant la sécurité lors de la manipulation et du stockage du produit, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité correspondante.

- Conseil du Fabricant.....:** Il est conseillé de faire un essai préalable. Dans le cas d'un résultat trop intense, il est possible d'éclaircir le bois à l'aide de [l'Eclaircisseur Puissant pour Bois Mauler®](#).

Cette fiche technique annule et remplace toute Fiche Technique antérieure.
Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de **lire attentivement et de respecter les indications portées sur l'emballage du produit**, et de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. **L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé pour d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.**
